

Pourquoi compter les mouvements de mon bébé?

Compter les mouvements de votre bébé vous aidera ainsi que votre médecin ou votre sage-femme à en savoir davantage sur votre bébé. Les bébés ne bougent pas toujours. Ils peuvent dormir une vingtaine de minutes, puis se réveiller et se mettre à bouger. En général, un bébé actif, c'est un bébé en bonne santé. Si votre bébé bouge moins que d'habitude ou s'il arrête de bouger, cela pourrait être un signe qu'il n'est pas bien.

Comment compter les mouvements de mon bébé?

Choisissez un endroit tranquille, où vous pourrez compter les mouvements de votre bébé. Installez-vous dans une position inclinée ou étendez-vous sur le côté. (Ne vous étendez jamais sur le dos.) Placez vos mains sur votre ventre pour mieux sentir les mouvements.

1. Inscrivez la date au tableau.
2. Inscrivez l'heure à laquelle vous commencez à compter.
3. Comptez les mouvements du bébé jusqu'à que vous en ayez senti six.
4. Si vous sentez beaucoup de mouvements à la fois, comptez chacun d'eux.
5. Inscrivez au tableau l'heure à laquelle vous arrêtez de compter. (Ne comptez pas pendant plus de deux heures.)

Et si je ne sens pas six mouvements en deux heures?

Vous devriez appeler votre médecin ou votre sage-femme ou vous rendre à l'Unité des naissances de l'hôpital aux fins d'évaluation. L'infirmière vérifiera la fréquence cardiaque et les mouvements de votre bébé au moyen d'un moniteur fœtal.

Comment reconnaître un mouvement du fœtus?



Quand le bébé pousse contre la paroi de votre utérus, vous sentirez le mouvement. Pour mieux sentir ces mouvements, placez vos mains sur votre ventre.

Certaines femmes disent que les mouvements du bébé sont comme des « coups de pied », des « roulements », des « étirements » ou des « poussées ».

Chaque sensation de mouvement compte comme un mouvement.

Unité des naissances Hôpital général de North Bay

474-8600, poste 4757

Les renseignements généraux présentés ci-dessus ne doivent pas être considérés comme étant des conseils destinés à une patiente en particulier. Tous les énoncés qui s'y trouvent doivent être interprétés par votre médecin ou thérapeute, qui est au courant du stade et de la gravité de votre trouble médical. De plus, toute mention de produits pharmaceutiques particuliers ne constitue pas un appui de ces produits.

Visitez notre site Web à
www.nbrhc.on.ca/default-f.aspx

Registre des mouvements du fœtus

Nom : _____

Date prévue de l'accouchement : _____

RHC 1506 Mise à jour : juin 2012 scarfr

Available in English